



Prendre l'avion en fauteuil roulant

★
FESTIVOIX

Hommage à André Leclerc
PAET : Cidrerie Michel Jodoin

Kéroul  **40**
ans

Québec 

Nouvelle mise en page
plus accessible et
facile à lire



Sommaire

Éditorial	2
Actualités	3
Une retraite bien méritée pour André Leclerc	5
Michel Barbier, nouveau directeur général de Kéroul	7
Festivoix	8
PAET : Un million plus tard	10
Voyager en fauteuil roulant	12
Loi 17 adoptée	16

Nouvelle décennie, nouveaux défis!



PAR ISABELLE DUCHARME

Nous voici arrivés en 2020! En décembre et en janvier, nous avons entendu et lu beaucoup de bilans pour l'année 2019, mais également pour la dernière décennie. Pour Kéroul, il y a même eu un bilan sur 40 ans. Ce travail a été teinté de fierté pour tous les accomplissements au fil des ans. Il y a certainement eu un petit pincement au cœur à l'annonce de la retraite du fondateur et président-directeur général André Leclerc. Je ne vous renommerai pas tous les beaux défis relevés durant les 40 dernières années, puisque M. Leclerc en a fait une bonne nomenclature dans l'éditorial de la dernière édition de ce magazine. Il est par contre indéniable que tout ce qui a été accompli et a obtenu une reconnaissance ici et ailleurs dans le monde n'aurait jamais été possible sans la détermination et la persévérance de son fondateur.

Alors où se dirigera l'organisme au cours de la prochaine année, voire de la prochaine décennie? Il n'y a pas de doute, malgré tout le travail déjà effectué et les avancées obtenues, il y a encore beaucoup à faire. Le conseil d'administration de Kéroul en est très conscient. C'est avec attention et optimisme que nous avons choisi le nouveau directeur général, Michel Barbier. Il a en lui la combinaison parfaite de respect pour les acquis de Kéroul et d'idées pour faire évoluer l'organisme de façon positive. Non, il n'est pas une personne en situation de handicap et ses engagements professionnels ne se sont pas faits dans le domaine touristique, mais il a une réelle sensibilité aux besoins d'accessibilité et une maîtrise en administration publique qui guideront ses actions. Son expérience en développement organisationnel et stratégique des OBNL contribuera à l'effort d'amélioration continue de la productivité de l'équipe et la poursuite de l'atteinte des objectifs. Le conseil d'administration, les employés et les partenariats en place seront des atouts pour appuyer son travail et les développements à venir.

À titre de présidente du conseil d'administration de Kéroul, je suis fière du positionnement actuel de l'organisme. J'ai confiance que tout est en place pour poursuivre la mission et continuer à développer et faire connaître l'expertise en accessibilité touristique que l'organisme possède. Il faut poursuivre notre travail local, tout en échangeant à l'international, autant pour partager notre expertise que la développer grâce à d'autres experts en accessibilité.

Longue vie à Kéroul!

Isabelle Ducharme
Présidente du conseil d'administration, Kéroul

le Baladeur

Coordination

Julie-Anne Perrault

Administration

Lyne Ménard

Rédaction

Michel Barbier, Isabelle Ducharme,
René Kirouac, Julie-Anne Perrault

Révision

Michèle Côté

Graphisme

Karl Rowley, krafix.com

Impression

Le Groupe Communimédia inc.

Le Baladeur est publié 4 fois l'an par :



Kéroul

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Tél. : 514 252-3104

Télé. : 514 254-0766

infos@keroul.qc.ca

keroul.qc.ca

lequebecpourtous.com

ISBN : 978-2-922126-07-5

Kéroul remercie le ministère du
Tourisme du Québec, le ministère de
la Culture et des Communications et le
Secrétariat à l'action communautaire
autonome et aux initiatives sociales,
pour leur appui financier à la
réalisation de la revue Le Baladeur.



Participation record pour la formation aux agents de voyages



Un total de 22 personnes, dont 19 conseillers en voyage, ont reçu la formation Service complice donnée par Isabelle Ducharme et Tina Mintz. Merci à nos conférenciers de Carnival, Air Transat, Aéroports de Montréal, Hôtel Sol/ Méliá et VIA Rail d'avoir enrichi les échanges.

Si vous souhaitez partir en voyage, n'hésitez pas à [les contacter](#) pour profiter de leurs nouvelles connaissances! La liste est disponible dans la section Agences de voyages et forfaitistes dans l'onglet Services aux voyageurs de notre site Web.

L'avocate Christine Rousseau se joint au CA de Kéroul



La démission de l'administrateur Charles Gauthier au conseil d'administration de Kéroul a permis à l'avocate Christine Rousseau de s'y joindre le 5 novembre dernier. Elle apporte une nouvelle perspective puisqu'elle seule administratrice de l'organisme à avoir une déficience visuelle. Vous la connaissez peut-être comme la précédente animatrice de Ça me regarde sur les ondes d'AMI-télé! Sa plus grande expertise est toutefois en droit, qu'elle exerce avec

passion à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Bienvenue, Christine!

Nous remercions chaleureusement Charles Gauthier pour tout le travail accompli durant son mandat. Nous lui souhaitons d'excitants nouveaux engagements!

Nous en profitons pour souligner que Sophie Hénault remplace désormais Yves Leduc en tant que secrétaire-trésorière.

Sommet TravelAbility à San Francisco



Déléguée par le conseil d'administration, Isabelle Ducharme aura eu l'opportunité de participer au [Sommet TravelAbility](#) à San Francisco du 12 au 14 novembre 2019. Il s'agissait d'un rassemblement de professionnels de l'industrie du voyage et de fournisseurs de produits et services dans l'objectif d'améliorer les expériences de voyage des personnes ayant des limitations physiques, visuelles, auditives et cognitives.

Isabelle a pu livrer une conférence sur le rôle de Kéroul dans la mise sur pied du programme d'accessibilité des établissements touristiques. Elle a aussi participé au panel « Comment l'industrie du voyage peut-elle surmonter ses craintes d'être parfaitement accessible? » avec Srin Madipalli de Airbnb et Mike May de Access Explorer.

Parmi les conclusions concrètes du sommet, la chaîne d'hôtels Marriott, déjà commanditaire de l'événement, s'est engagée à afficher des photos de ses chambres accessibles suite à la recommandation de différents conférenciers. On suivra le dossier de prêt! Le second sommet a d'ailleurs été annoncé en Floride, aux mêmes dates l'an prochain.

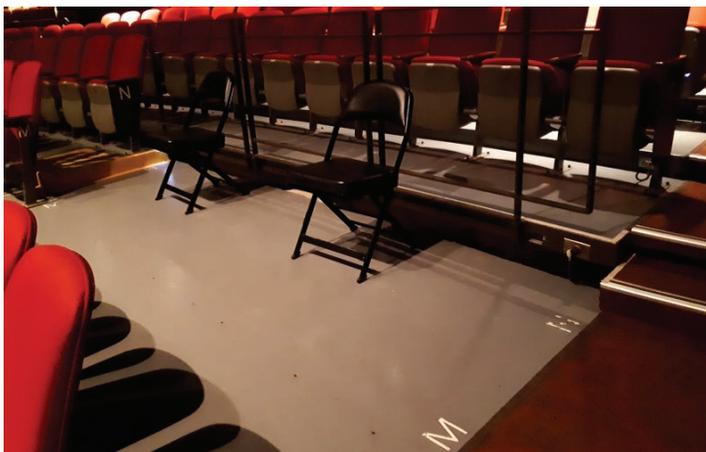


Nouvelles évaluations cotées accessibles

Les conseillers de Kéroul ont évalué près de 300 établissements depuis le mois d'août, souvent dans le cadre de projets. Pour vous inspirer pour vos prochaines sorties, nous vous présentons les établissements cotés accessibles qui ne cadrent dans aucun projet. Le choix d'activité ne manque pas! Consultez nos fiches en ligne pour obtenir plus de détails sur l'accessibilité.



Passerelle en bois du sentier accessible du Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin



Zone réservée de la salle de spectacle de la Maison des arts Desjardins de Drummondville

Certaines évaluations ont aussi une autre cote :

- Service pour personne ayant une déficience auditive
- Service pour personne ayant une déficience visuelle

- L'**Hôtel Levesque** (Bas-Saint-Laurent)
- Le **Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin** (Cantons-de-l'Est, autoréévaluation)

- Le **Club de golf Victoriaville** (Centre-du-Québec)
- La **Maison des arts Desjardins** de Drummondville (Centre-du-Québec, autoréévaluation)
- La **traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine** (Côte-Nord et Charlevoix)
- L'**Auberge Beauséjour** (Gaspésie)
- Le **Centre communautaire et aquatique de Côte-Saint-Luc** (Montréal)
- Le **Musée des Beaux-arts de Montréal** (5 pavillons)
- Le **Musée des Maîtres et artisans du Québec** (Montréal)
- Le **Théâtre Saint-Denis** (Montréal, autoréévaluation)
- Le **Vieux-Port de Montréal**
- Le **Parc Omega** (Outaouais)
- Le **Carrefour La Pérade** (Québec, autoréévaluation)
- Le **Musée des plaines d'Abraham** de Québec (autoréévaluation)



Juste à temps pour la saison enneigée, **Nord Expe Raids & Expéditions motoneige Canada** possède une motoneige adaptée! Le siège adapté procure un maintien dorsal et latéral pour le bas du corps. Cette activité partiellement accessible nécessite une bonne motricité des bras et une bonne vision. Il faut également être en mesure de faire son propre transfert. Le bâtiment d'accueil est entièrement accessible.



Une retraite bien méritée pour André Leclerc

Le fondateur de Kéroul tire sa révérence



Le 19 décembre 2019, André Leclerc a complété sa dernière journée de travail à Kéroul, quarante ans après la fondation de l'organisme dont il a dirigé les destinées. Nous saluons ici brièvement sa personnalité, son parcours et son œuvre.

Un rêve d'ado. André est né avec la paralysie cérébrale, avec les conséquences que l'on connaît sur sa mobilité et son élocution. À l'aube de ses seize ans, sa tante Rita lui demande : « Qu'est-ce que tu veux faire dans la vie ? ». « Je veux me marier, avoir des enfants, une maison, une auto et une *job*. » Voilà ! Le programme est annoncé ! Mais il paraît hautement improbable.

Croire à ses rêves et les réaliser. André a effectivement fondé une famille : ses enfants Nadia et Guillaume sont sa fierté. Il est

deux fois grand-père, aussi capoté que tous les papis. Il a possédé et réaménagé plusieurs maisons. Des voitures, il y a toujours eu accès, sans pouvoir les conduire lui-même. Quant à sa *job*, il s'en est créé une sur mesure !

Le goût de voyager. Très tôt, André a une fascination pour le voyage. Il n'est pas du genre à s'encabaner. En 1975, alors qu'il pensionne à la Maison Lucie-Bruneau à Montréal, il a l'idée de se rendre sur le pouce jusqu'à Chicoutimi, son pays d'origine. Ce périple sera un événement fondateur, qui lui donnera accès aux médias et qui alimentera sa légende de fonceur et d'innovateur.

À la Maison Lucie-Bruneau, les éducateurs l'incitent à bâtir des projets. André en réalise un premier à l'hiver 1978 :

un diaporama sur les attitudes des voyageurs et des fournisseurs par rapport aux touristes vivant avec un handicap. En 1979, dans un projet nommé Roulbec, il réalise l'inventaire des établissements accessibles. Quel sera le projet suivant ?

La naissance de Kéroul. Contre l'avis de plusieurs leaders du combat pour les droits des personnes handicapées, qui considèrent prioritaires le logement, le transport, l'emploi et l'éducation, il persiste à s'intéresser au développement du tourisme. Avec quelques alliés, il fonde alors Kéroul.

Pour établir l'organisme sur des bases solides, il s'initie à l'industrie touristique dans un cours universitaire donné par Louis Jolin. Il prend conseil auprès de Normand Dulude, qui lui recommande de devenir membre du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ) et de bâtir un plan d'affaires. Il s'entoure de bénévoles généreux et enthousiastes, handicapés ou non. Il fait appel à Daniel Côté pour articuler un plan d'action, dont les quatre piliers constituent encore aujourd'hui la base de l'intervention de Kéroul. Il convoque l'industrie et le milieu des personnes handicapées au moyen de trois Journées québécoises pour fins de consultation et de mobilisation.



La reconnaissance de Kéroul.

L'organisme a une structure, des projets, des partenaires, mais il lutte continuellement pour sa survie : comment assurer un financement régulier, au-delà des revenus aléatoires générés par une variété de projets? Même si le gouvernement du Québec annonce que les fonds sont gelés, André persiste. En 1987, Yvon Picotte, ministre du Tourisme, reconnaît enfin Kéroul comme son interlocuteur privilégié en matière de tourisme. S'ensuit une

allocation annuelle qui permettra d'assurer une meilleure stabilité.

Le déploiement de Kéroul.

Au rythme des planifications stratégiques, de la conjoncture et de l'accès à des ressources âprement sollicitées, Kéroul s'est activé à changer les structures et les mentalités en utilisant une panoplie de moyens : études, mémoires, comités, événements, services, etc. Ces initiatives maintes fois évoquées sont marquées par le leadership d'André.

d'administration du Bureau du taxi de Montréal depuis 2014.

Au final, et ce n'est pas fini, il a animé dans la durée, la croissance et la pertinence une organisation dont la crédibilité est reconnue dans l'industrie touristique, dans les réseaux de promotion des droits des personnes handicapées, dans les milieux gouvernementaux et jusqu'à l'international.

Le départ à la retraite du fondateur.

Ravi du travail accompli, une partie de lui est heureuse de passer le flambeau. Une autre partie est déchirée à l'idée de se retirer des réseaux où il a œuvré activement durant toutes ces années. Serein, il se prépare à vivre à un nouveau rythme dans de nouveaux chantiers. Car les pantoufles, ce n'est pas pour lui, même si l'un de ses projets à venir se nomme *Les Pantouflards*, une résidence pour aînés handicapés en bonne santé.

En terminant. Comme l'a dit Dean Bergeron, champion paralympique, lors de la Soirée du 40^e anniversaire de Kéroul : « André est de la catégorie de ceux, peu nombreux, qui utilisent les défis, les obstacles et les limites pour changer le monde. » Il est convaincu que tout est possible. Sa recette : avoir des rêves, y croire, travailler, persévérer et savoir s'entourer. Ses forces : sa détermination, voire son entêtement, son leadership, sa capacité de rassembler et son sens de l'humour. Son leitmotiv : « Si on a été capable d'envoyer un homme sur la lune, on devrait s'assurer que tous les hommes et toutes les femmes puissent circuler partout sur la terre ! ».

Merci, André, pour ton rêve devenu réalité. Ton œuvre va continuer, pour l'accessibilité du tourisme et de la culture.



André au Sommet Destinations pour tous à Bruxelles en 2018



Visionnez la vidéo hommage sur la page Facebook de Kéroul



Hommage hautement mérité à André Leclerc par Caroline Proulx, ministre du Tourisme, et Martin Soucy, PDG de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, lors de la remise des Prix excellence tourisme.

Le PDG ne s'est jamais reposé sur ses lauriers. Il était de toutes les tribunes, incluant les grands médias imprimés, où il a su repérer des journalistes ouverts à la cause de l'accessibilité. Il a toujours eu son franc-parler, même avec ses bailleurs de fonds. Il était de tous les événements de l'industrie touristique, rappelant par sa présence, encore plus que par son discours, l'existence d'un groupe de personnes ayant des besoins spéciaux et soucieuses de s'intégrer à la société. Inlassablement, il a multiplié avec succès les demandes d'appuis. Il a répété à temps et à contretemps les mêmes messages, déplorant la lenteur des changements sans jamais se décourager.

Parmi les principales thématiques qui n'ont cessé de mobiliser André, il y a la réforme du Code de construction du Québec. Son objectif est que tout édifice public qui se construit au Québec soit accessible. Il y a aussi la modification de la législation sur le taxi. Son combat : que les personnes handicapées reçoivent un service de taxi équivalent à celui que reçoit la population en général, soit 24 heures sur 24, à 30 minutes d'avis. D'ailleurs, André siège au conseil



© Marrie Eve Photo

Poursuivre la mission : entrée en poste de **Michel Barbier**, nouveau directeur général de Kéroul

PAR MICHEL BARBIER M.A.P.

C'est avec un enthousiasme et une motivation peu commune que je me joins à une équipe des plus efficaces et aguerries. J'ai eu l'opportunité de côtoyer M. André Leclerc pendant près de deux semaines afin d'assurer une transition des dossiers et des orientations. Quelques rencontres nous ont permis d'échanger sur plusieurs

aspects de sa vision de l'accessibilité, de l'univers du tourisme et des acteurs d'influences qui gravitent autour de notre organisation.

À titre d'intervenant en loisir municipal durant les vingt-cinq dernières années, j'ai cumulé des expériences dans la gestion de programmes et d'installations publiques destinés autant à des clientèles multiples que spécifiques. Suite à la réalisation d'une maîtrise en administration publique, j'ai eu envie de découvrir des secteurs d'interventions parallèles aux institutions publiques.

J'estime qu'il est tout à fait naturel pour moi d'œuvrer désormais dans un organisme qui se dévoue à l'amélioration des conditions des clientèles et à la gestion de programmes facilitants dans les secteurs du tourisme et de la culture. Pour moi, le tourisme, c'est du loisir à très grande échelle !

Je trouve que le défi ambitieux de prendre la relève d'un dirigeant comme André Leclerc me convient bien à cette période de ma vie professionnelle. La crédibilité et la notoriété de Kéroul me sont apparues comme des attraits incontournables, sans compter les différents programmes comme le PAET et la classification Destination pour tous qui sont des solutions concrètes aux défis de l'accessibilité.

Les défis sont au rendez-vous chez Kéroul et il y a fort à faire. Je trouve ma motivation au quotidien dans l'encadrement d'une équipe dédiée, afin d'élaborer avec elle et le conseil d'administration des moyens stratégiques et surtout créatifs pour bonifier nos réalisations et nos ambitions.

Je veux poursuivre le développement des habiletés de l'organisation. Bien que Kéroul se réalise déjà très bien avec des moyens modestes, elle pourra bénéficier d'outils et méthodes de gestion actuels. L'organisation a atteint une belle maturité, mais elle doit évoluer dans son cycle de vie afin d'exploiter son potentiel et les opportunités qui se présentent à elle.

Le défi de la sensibilisation à l'accessibilité est constant. Dans ce contexte, l'approche la plus appropriée est d'accompagner. Les partenariats sont plus productifs et plus constructifs que les confrontations, surtout plus que la coercition. C'est d'ailleurs cette approche qui a valu à Kéroul ses mandats auprès des instances publiques, particulièrement ceux avec le ministère du Tourisme. Je tiens justement à saluer la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, qui a pris le temps de me féliciter lors de l'annonce de ma nomination. Ça dit tout de notre précieuse complicité avec son ministère.

Poursuivre l'idéal du fondateur sera toujours ce qui me guidera dans mes actions et dans mes décisions. Le dossier qui sera au cœur de notre orientation : obtenir une déclaration officielle du Gouvernement qui stipule que tout ce qui se bâtit au Québec doit être totalement accessible. Refaire l'accessibilité dans le bâti existant est doublement exigeant en coûts et en énergie – mieux vaut s'attaquer à la source.

J'entame mon mandat avec confiance en nos capacités pour réaliser ce défi de taille !

Michel Barbier M.A.P.
Directeur général, Kéroul



présente

FESTIVOIX

27 JUIN AU 7 JUILLET 2019

TROIS-RIVIÈRES



Le FestiVoix est le lauréat 2019 du Prix excellence tourisme dans la catégorie Initiative en tourisme accessible! Tour d'horizon sur cette expérience musicale éclatée... et inclusive.

Pendant neuf jours, l'événement présente une centaine de concerts sur 16 scènes à vocation musicale différentes. Ces dernières sont situées aux abords du fleuve Saint-Laurent, en plein cœur du quartier historique et dans les bars du centre-ville de Trois-Rivières. Depuis 26 ans, artistes de renommée et émergents offrent leur concert naviguant entre le rock, la pop, le classique, le jazz, le folk, le hip-hop et plusieurs autres.

Thomas Grégoire, directeur général du Festivoix, souligne qu'il s'agit d'une expérience artistique, mais aussi d'une expérience humaine. Comme c'est un lieu de rencontres et d'échanges, il est de la responsabilité du festival de s'assurer que les besoins de l'ensemble des publics soient pris en compte!

Un festival de musique accessible

Afin de bonifier l'expérience FestiVoix pour la clientèle à mobilité réduite, toutes les équipes du festival – permanence, production, sécurité, communications et premiers soins – ont été mises à contribution afin de revoir les espaces accessibles aux festivaliers à mobilité réduite sur l'ensemble du site en 2019.

Grâce à une analyse interne et la consultation de groupes de personnes handicapées, le Festivoix a considérablement amélioré à la fois ses installations, sa logistique et ses communications. Toute l'information pertinente est maintenant diffusée sur le site Web de l'événement, ce qui permet d'avoir une idée globale de l'expérience.

Des espaces accessibles

Le FestiVoix de Trois-Rivières a mis des mesures en place afin que ses sites extérieurs soient plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. En plus de s'être informé sur les normes d'accessibilité préconisées par Kéroul, le FestiVoix a consulté Bail-Mauricie à plusieurs reprises. Cet organisme de la région favorise l'autonomie et l'intégration des

personnes ayant des limitations fonctionnelles tant au niveau du logement que des lieux publics. Leur accompagnement continu assure que les améliorations répondent bien aux besoins des personnes handicapées.

La plupart des sites du FestiVoix sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Ceux qui ne le sont pas sont d'ailleurs indiqués sur le site Web. Les sites principaux comportent des zones réservées, à proximité desquelles se trouvent des toilettes chimiques accessibles. Les emplacements – parfois surélevés, parfois au sol près de la scène – sont accessibles pour toute personne qui se déplace en fauteuil roulant manuel ou électrique, triporteur, quadriporteur ou avec l'aide d'un chien guide.

Les personnes se déplaçant à l'aide d'une canne multipode, d'une canne blanche, de béquilles ou d'une marchette peuvent quant à elles profiter de zones assises disponibles sur l'ensemble des sites.

Pour l'ensemble des sites, la règle du premier arrivé/premier servi s'applique, il est conseillé d'arriver tôt pour avoir une place de choix. Ce système sans réservation est celui qui correspondait le mieux aux défis





logistiques du festival. À présent, les festivaliers semblent satisfaits.

« C'est une chose de faire une zone réservée, mais c'en est une autre de s'y rendre », rappelle Thomas Grégoire. C'est dans cette optique que le parcours du visiteur a été entièrement revu. Certaines zones ont maintenant une entrée dédiée permettant aux festivaliers d'éviter la foule. L'affichage a aussi été amélioré (et continuera de s'améliorer) afin que les personnes concernées s'orientent facilement sur le site.

Accompagnement

La Carte accompagnement loisir (CAL) est acceptée. Pour rappel, cette carte remplace la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) depuis l'an dernier, et vous pouvez vous la procurer via carteloisir.ca.

Transport et stationnement

Il est possible d'utiliser le transport adapté de la municipalité pour se rendre sur les différents sites. Autrement, à Trois-Rivières, les stationnements publics et dans les rues sont accessibles gratuitement pour les détenteurs d'une vignette de stationnement pour personnes handicapées.

Sur place, un service de navettes et vélo-taxis est offert entre certaines scènes principales pour les personnes ayant de la difficulté à se déplacer. Bien que ces modes de transport ne soient pas adaptés pour transporter des personnes en fauteuils roulants, l'initiative est remarquable.



Dépasser le cadre du festival

Cette année, le festival a aussi offert neuf concerts gratuits dans cinq CHSLD et deux résidences pour personnes âgées! L'organisation l'avait déjà fait par le passé, mais elle a cette fois-ci augmenté le nombre de spectacles et amélioré la technique pour faciliter le travail des artistes. Le projet permet d'amener la culture à des gens qui peuvent moins se déplacer, mais qui en ont autant besoin que toutes les autres clientèles. Le répertoire est choisi en fonction du public. Voir des aînés réagir à des chansons de leur jeunesse est particulièrement touchant.



Le point de vue du jury

Isabelle Ducharme, présidente du conseil d'administration de Kéroul, a adoré faire partie du jury des Prix excellence tourisme organisés par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec. Le choix du gagnant de la catégorie Initiative en tourisme accessible a été tout un casse-tête, notamment à cause de candidatures provenant d'entreprises de tailles et de ressources financières très variées.

Le Festivoix s'est démarqué pour plusieurs raisons. Même si le festival avait déjà gagné des prix pour son accessibilité par le passé, il a continué à innover! Au-delà de ses efforts d'aménagements accessibles, ce sont surtout l'affichage de l'information en ligne et les efforts déployés pour amener la culture en CHSLD et résidences à des personnes ayant plus de difficulté à y accéder qui a fait pencher la balance. Une rareté dans l'industrie touristique!



L'équipe du Festivoix avec son Prix excellence tourisme

Les mesures des dernières années sont remarquables. C'est dans l'ADN du Festivoix de se remettre en question année après année pour s'assurer que toutes les générations et tous les publics vivent une expérience culturelle enrichissante. Une belle philosophie pour favoriser l'inclusion!



Un million plus tard

Un peu plus de deux ans après sa mise en place, le programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET) a le vent dans les voiles. Il a permis à plus de 36 organisations d'améliorer leur accessibilité grâce à des aides financières totalisant plus d'un million de dollars!

Qu'est-ce que le PAET ?

Ce programme a pour objet de permettre aux entreprises touristiques ciblées d'obtenir un soutien financier pour la transformation ou l'amélioration de leurs infrastructures, et ce, afin de les rendre accessibles ou de bonifier leur offre déjà accessible. Il s'agit d'un programme du ministère du Tourisme dont la gestion a été confiée à Kéroul.

- Aide financière jusqu'à 50 000 \$ par établissement
- Contribution financière pouvant représenter jusqu'à 80 % du coût des travaux admissibles
- 5 millions \$ d'ici mars 2022 ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe
- Établissements visés : hébergement, attrait, lieu d'accueil et de renseignements touristiques, restaurant localisé dans l'une de ces catégories et certains services touristiques
- Accompagnement par l'équipe de Kéroul

Pour en savoir plus, consultez [la page Web du PAET](#). Vous pouvez aussi visiter [Québec.ca](#) pour connaître les autres programmes d'aide financière destinés aux entreprises touristiques.

De nouvelles aides financières accordées

Le gouvernement du Québec et l'organisme Kéroul sont heureux d'annoncer l'attribution d'une aide financière de plus de 435 000 \$ pour soutenir la réalisation de douze nouveaux projets et la bonification du financement accordé à deux autres, et ce, dans huit régions du Québec.

Organisme	Région	Aide
Cité des arts du cirque, LA TOHU	Montréal	49 192 \$
Ferme Le Beau Markon	Québec	8 807 \$
Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent – ZOO Ecomuseum	Montréal	23 038 \$
Cidrierie Michel Jodoin	Montérégie	17 588 \$
WOW Frelé Alpagas*	Cantons-de-l'Est	30 000 \$
La Terre des Bisons	Lanaudière	35 287 \$
Verger Champêtre Gîte & Compagnie	Cantons-de-l'Est	23 760 \$
Verger le Gros Pierre	Cantons-de-l'Est	7 600 \$
Hôtel Continental*	Abitibi-Témiscam.	29 079 \$
Gîte chez Jacques et Chantale, couette et café – Ferme Duchant	Montérégie	37 390 \$
Motel Bienvenue	Bas-Saint-Laurent	50 000 \$
Manoir du Lac William	Centre-du-Québec	50 000 \$
Domaine du Lac Cristal	Centre-du-Québec	39 268 \$
Camp « O » Carrefour	Québec	34 007 \$
Total projets annoncés		435 016 \$

* Ces organisations ont reçu une aide supplémentaire à la suite de la bonification du montant de subvention maximal en février 2019.

Une campagne promotionnelle

Votre établissement n'est pas suffisamment accessible? C'est la question qu'on souhaite que les gestionnaires se posent dans l'industrie touristique. Pour qu'ils comprennent mieux l'intérêt de déposer une demande au PAET, nous lançons une campagne vidéo promotionnelle montrant l'impact concret que l'accessibilité peut avoir dans leurs établissements. L'accessibilité est pour Serge, un homme en fauteuil roulant, mais aussi madame Beauchesne, une aînée se déplaçant avec une canne et Marie-Michèle, une mère transportant son garçon Louis-Maxime en poussette. L'expérience des quatre charmants visiteurs change du tout au tout quand on enlève les obstacles!

La campagne sera diffusée dès le début du mois de février sur Facebook, mais aussi à travers les réseaux d'associations touristiques en tout genre. Partagez-la!



La Cidrerie **MICHEL JODOIN**

Francine Déry a toute une vision pour le développement de la Cidrerie Michel Jodoin dont elle est la directrice générale. Une des stratégies derrière cette vision est celle de revampier la boutique, le point central de l'expérience client.

Elle savait déjà qu'elle allait commencer par les salles de toilettes, car celles-ci représentaient un certain irritant pour la clientèle. Elle s'était promis qu'elle ne lésinerait pas sur l'accessibilité au moment de passer à l'action. Une fois la décision prise, son équipe s'est tout de suite informée sur les subventions disponibles. La découverte du PAET a changé la donne! Avec un potentiel de 50 000 \$, pourquoi simplement aménager une toilette accessible? Le montant ouvrait le champ des possibles pour s'assurer de mieux répondre aux clientèles handicapées. À ce projet de salle de toilette accessible s'est greffé un comptoir de dégustation abaissé pour les visiteurs en fauteuil roulant, une table de pique-nique accessible, un bouton-poussoir pour l'entrée et quelques autres détails d'accessibilité.

Un des éléments que Francine Déry retient de la démarche, c'est que le programme est simple. Elle souligne d'ailleurs qu'il est très agréable de recevoir une partie de l'aide financière avant la réalisation des travaux. Ce montant peut faire une différence pour une PME souhaitant investir dans ses installations!

La différence qu'a apportée le PAET à la Cidrerie Michel Jodoin, c'est l'opportunité d'aller chercher le soutien de professionnels, comme un designer et un architecte. Ensemble, ils sont allés plus loin

qu'un entrepreneur en construction l'aurait fait, aussi compétent soit-il. La salle de toilette est ainsi non seulement remarquablement accessible, mais également très esthétique! La fonctionnalité a rejoint l'attractivité, exactement ce que l'on cherche pour garantir une belle expérience client. Le résultat porte déjà ses fruits. Les familles avec leurs poussettes se sentent plus à l'aise, les aînés également. Francine Déry se remémore d'ailleurs un charmant couple d'aînés entrés ensemble dans la nouvelle salle de toilette accessible, monsieur avec son déambulateur, madame avec sa canne. La directrice générale a alors compris tout l'impact que l'accessibilité pouvait avoir sur l'ensemble de ses clients. Après tout, « ça fait partie de la vie »!

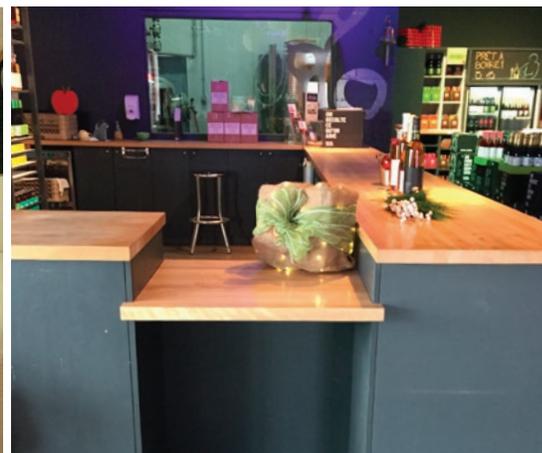
La Cidrerie Michel Jodoin transforme la pomme en cidre depuis 1901. Découvrez sur place les différents processus de fabrication, tout en dégustant les nombreux produits de tradition familiale.

Cidrerie Michel Jodoin

1130, La Petite-Caroline, Rougemont
450 469-2676
micheljodoin.ca



La toilette accessible



Le comptoir abaissé



Prendre l'avion en fauteuil roulant



Prendre l'avion peut réveiller certaines craintes en soi, surtout quand on se déplace en fauteuil roulant! Quels sont les services adaptés auxquels j'ai accès? Vais-je retrouver mon aide à la mobilité en bon état?

Pour répondre à ces questions, nous passerons à travers toutes les étapes du processus, de la réservation à l'embarquement, en passant par le passage de la sécurité. Vous pourrez aller tenter l'aventure en toute connaissance de cause!

Quelques considérations

Faire affaire avec un conseiller en voyages?

Pour vous aider, vous pouvez faire appel à un conseiller en voyages. Il y a plusieurs avantages :

- Le conseiller vous aidera à sélectionner le meilleur vol selon vos besoins.
- Vous serez protégé par l'Office de la protection du consommateur. Vous serez remboursé si le transporteur fait faillite, par exemple.
- Vous bénéficierez d'un service après-vente. Aucune inquiétude

à avoir : quelqu'un s'occupera de vous en cas de pépin!

Il faut toutefois savoir qu'il y a souvent des frais de service, puisque le temps du conseiller est aussi précieux que le vôtre. Ça reste un bon investissement, surtout si vous n'avez pas l'habitude de voyager.

Vol direct ou avec correspondance?

Même si un vol avec correspondance est souvent moins cher, un vol direct apporte son lot d'avantages :

- Il est plus agréable pour un animal d'assistance, surtout si l'aéroport de correspondance ne détient pas de zone de soulagement en zone internationale.
- Il limite les complications potentielles, incluant la possibilité de bris et de perte d'aide à la mobilité.
- Il nécessite moins de transferts et d'assistance de la part du personnel.

Toutefois, un vol avec correspondance peut être avantageux pour un voyageur n'étant pas en mesure d'utiliser les toilettes à bord d'un

avion. Il faut alors prévoir une correspondance assez longue.

La politique Une personne, un tarif

Les transporteurs aériens canadiens ne peuvent pas exiger plus d'un tarif pour des services aériens aux personnes ayant une déficience. Si vous avez besoin d'un siège supplémentaire adjacent, que ce soit pour votre accompagnateur, votre chien d'assistance ou vous-même en cas d'embonpoint, aucuns frais supplémentaires ne vous seront chargés. Les taxes et les frais aéroportuaires applicables peuvent toutefois être chargés.

L'admissibilité à la politique « une personne, un tarif » est déterminée par les compagnies aériennes. Chaque transporteur a déterminé un processus de contrôle qui requiert généralement des documents signés par un médecin au moment de la réservation au moins 48 heures avant le départ.

La politique est seulement valide pour les vols à l'intérieur du Canada offerts par les grands transporteurs comme Air Canada et WestJet. Il est à noter qu'elle ne s'applique pas aux segments intérieurs des vols transfrontaliers et internationaux. Par exemple,



elle s'appliquera sur un vol de Montréal à Vancouver si la destination finale est Vancouver, mais pas sur un vol de Montréal à Vancouver si la destination finale est San Francisco.

Ceci dit, même quand elles n'en n'ont pas l'obligation, plusieurs compagnies aériennes ont souvent des politiques de service et des politiques tarifaires visant les voyageurs handicapés. Vous pouvez donc certainement poser la question avant de réserver!

Voyager avec un chien d'assistance

Votre chien d'assistance peut certainement voyager avec vous. Assurez-vous de toujours avoir la lettre ou la carte d'attestation délivrée par l'école de formation du chien en votre possession.

Voyager avec votre animal représente certains défis. Il faudra vérifier l'emplacement des zones de soulagement. Certains aéroports ont seulement des zones extérieures, ce qui signifie que le chien ne pourra plus faire ses besoins une fois en zone internationale. Il faudra donc planifier son horaire en fonction des possibilités.

Réserver un billet d'avion

Dès la réservation, il y a plusieurs éléments à planifier lorsqu'on voyage en fauteuil roulant. Il est nécessaire de s'y prendre minimalement 48 heures à l'avance, bien que le plus tôt soit le mieux!

Avant de réserver, contactez directement le transporteur aérien. Au téléphone, vous pourrez spécifier les informations suivantes :

- Les **références des vols** que vous souhaitez prendre.
- Le **tarif** de votre siège et celui de votre **accompagnateur**.
- L'**équipement médical** et les **aides à la mobilité** que vous transporterez avec vous (médicaments, déambulateur, béquilles, cannes, appareil respiratoire, etc.). Les compagnies aériennes doivent transporter gratuitement votre équipement médical et un maximum de deux pièces d'équipement de mobilité.
- Les **dimensions de votre fauteuil** (hauteur, largeur et profondeur) et son poids.
- Le **type de batterie** : gel, acide ou lithium. Tous les types de batteries peuvent être transportés, mais sous certaines conditions déterminées par le transporteur.
- Vos **besoins d'assistance** à l'aéroport, pour l'embarquement et durant le vol. L'aéroport pourra vous fournir gratuitement une assistance pour vous orienter, transporter vos bagages et vous aider dans le processus jusqu'en zone internationale, où le transporteur prendra le relais.
- Votre préférence pour la **sélection du siège**. Selon vos besoins, vous pouvez préférer un certain emplacement (hublot, allée, près des toilettes, avec accoudoir amovible pour faciliter le transfert, etc.). Les transporteurs pourraient vous assigner des sièges en raison de la sécurité, mais avec un peu d'insistance, il est généralement possible d'obtenir le siège de son choix, excepté celui de l'allée de secours.
- **Toute information utile** liée à votre handicap et à vos besoins spécifiques :

traitement médical, appareil respiratoire, diète, nécessité de voyager avec une coque ou d'être accompagné de votre chien d'assistance...

À la fin de l'appel, indiquez que vous souhaitez obtenir la confirmation de l'aide qui vous sera offerte. Les éléments clés pourront vous être envoyés par courriel.

Le processus à l'aéroport

À l'aéroport, vous aurez à vous enregistrer, passer le contrôle de sécurité et procéder à l'embarquement. Lors de cette dernière étape, vous serez séparé de votre aide à la mobilité puisqu'on ne peut pas voyager en fauteuil roulant dans un avion pour le moment.

Enregistrement

Présentez-vous au comptoir d'enregistrement de votre compagnie aérienne environ trois heures à l'avance. Mieux vaut patienter que stresser! Une file prioritaire vous permettra de passer plus rapidement le processus.

Vous pourrez enregistrer vos bagages, incluant votre fauteuil roulant. Vous pouvez demander de le garder jusqu'à la porte de l'avion pour vous déplacer dans l'aéroport. Si l'agent vous dit le contraire, veuillez vous assurer que c'est pour une raison légitime.

Si vous avez fait une demande d'accompagnement, c'est généralement à partir de cet emplacement que vous serez pris en charge.



La douane et les contrôles de sécurité

Cette étape peut être la plus stressante du processus! Le contrôle se passe généralement sans souci malgré les appréhensions.

En premier lieu, comme pour tout voyageur, vous devrez déposer dans un bac tous vos effets personnels pour qu'ils traversent un contrôle de sécurité séparément.

L'agent vous demandera généralement si vous pouvez marcher un peu pour passer le portique de détection de métal. Donnez-lui l'heure juste. Dans le cas où vous devez rester dans votre fauteuil, on vous fera emprunter une porte plus large sur le côté. L'agent pourra alors procéder à une fouille manuelle, à laquelle se joint souvent un détecteur portatif. Précisez si vous avez du matériel orthopédique sur vous, si vous ne pouvez pas faire certains mouvements, ou si vous avez des zones corporelles sensibles ou douloureuses. L'agent trouvera une manière de réaliser le contrôle sans vous nuire, même si ce peut être inconfortable.



L'embarquement

Les personnes à mobilité réduite sont les premières personnes à rentrer dans l'avion. Lorsque

Protéger son fauteuil roulant

Le plus grand cauchemar du voyageur en fauteuil roulant est certainement de retrouver son aide à la mobilité en miettes de l'autre côté!

Lors de l'embarquement, vous devrez de vous séparer de votre aide à la mobilité. Si vous voyagez avec un fauteuil roulant pliable, il sera probablement placé avec vous dans l'appareil et vous n'aurez pas de souci à vous faire.

Dans le cas d'un fauteuil motorisé, il sera emmené en soute et traité comme un bagage. Le personnel n'est pas toujours formé adéquatement pour manipuler cet équipement pourtant extrêmement lourd.

Quelques mesures de précautions :

Assurez-vous d'enlever toutes les pièces amovibles de votre fauteuil roulant (appuis-pied, appuis-bras, coussins, etc.) et gardez-les avec vous dans la cabine.

Prenez des photos de votre fauteuil pour avoir une preuve de son état avant embarquement.

Fournissez au besoin les instructions et les spécifications du fabricant. Vous pouvez par exemple réaliser une petite carte visuelle indiquant clairement comment le manipuler.

l'embarquement prioritaire sera annoncé à l'interphone, vous pourrez vous diriger vers la porte d'embarquement.

L'embarquement idéal est lorsque la salle d'embarquement est reliée à l'avion par ce qu'on appelle une passerelle aéroportuaire. Il s'agit d'un couloir qui mène directement de la salle d'attente dans l'aéroport à l'intérieur de l'avion. Lorsqu'il n'y a pas de passerelle aéroportuaire, les passagers sont conduits directement sur le tarmac. La plupart du temps, un monte-personne sera mis à votre disposition pour que ce soit fait mécaniquement.

Lorsque vous serez à la porte de l'avion, il vous faudra vous asseoir dans une chaise « Washington » ou « straight back » (un fauteuil étroit permettant de passer dans l'allée de l'avion) afin de vous asseoir dans le siège assigné.



Chaises : Washington et « straight back »

Si vous ne pouvez pas vous transférer vous-même, vous serez aidé par des agents. La plupart du temps, le transfert se fait manuellement par deux employés formés. N'hésitez pas à leur indiquer si quelque chose ne va pas. De plus en plus d'aéroports possèdent un lève-personne facilitant le transfert, mais ce n'est pas encore le cas à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal.

Une fois à bord, vous serez à nouveau transféré, mais cette



fois-ci dans un siège régulier. Vous pouvez apporter votre coussin en gel ou tout autre matériel vous permettant d'être plus confortable.

En vol

L'assistance en vol

Le personnel est à l'écoute, mais il n'a pas le rôle d'accompagnateur. Les transporteurs n'ont pas l'obligation – ni l'habitude – de fournir de l'assistance pour :

- se nourrir;
- l'administration de médicaments;
- utiliser le cabinet de toilette à bord.

Si vous avez besoin d'aide pour ces tâches, il vaut mieux avoir un accompagnateur.

Les toilettes

Les toilettes à bord des avions sont un vrai casse-tête. Elles sont si étroites qu'elles ne sont jamais réellement accessibles, même lorsqu'il est affiché qu'elles le sont. Elles peuvent convenir à certaines personnes, principalement celles en mesure d'effectuer un transfert de face par elles-mêmes. Si vous le souhaitez, le personnel vous amènera une chaise roulante étroite sur laquelle vous pourrez vous transférer.

Une fois au cabinet, vous pourrez vous transférer à nouveau.



Toilette accessible dans un avion
© Wheelchair Travel

Si ces toilettes sont inutilisables pour vous, il existe des accessoires qui permettent de recueillir l'urine, comme les étuis pénis ou les couches. Il s'agit de solutions de dernier recours pour la plupart des voyageurs, mais ce peut tout de même éviter certaines situations gênantes.

À l'arrivée

Lorsque l'avion atterrit, vous devez attendre que tout le monde descende de l'avion, que votre fauteuil roulant soit amené à la porte et que les agents de bord obtiennent le fauteuil roulant de transfert pour vous amener à la porte. Avant de vous transférer sur votre propre fauteuil, vérifiez qu'il fonctionne parfaitement et que rien n'a été cassé pendant le vol.

La responsabilité du transporteur par rapport à l'aide à la mobilité

À partir du moment où votre aide à la mobilité est prise en charge à l'enregistrement, la compagnie aérienne en est responsable et devra vous indemniser en cas de perte ou de bris.

Si vous constatez la moindre anomalie, demandez à l'assistance de vous conduire au guichet des réclamations de la compagnie aérienne avec laquelle vous avez voyagé afin d'établir un constat. Ainsi, toute réparation à venir en lien avec les dégâts occasionnés durant le vol sera prise en charge par l'assurance de la compagnie aérienne. Vous pourrez également montrer si nécessaire les photos ou vidéos du fauteuil prises avant l'embarquement, afin d'appuyer votre déclaration.

Conclusion

Même si voyager en avion soulève son lot de craintes, le jeu en vaut certainement la chandelle ! Bien préparé, vous pourrez passer plus facilement à travers le processus pour profiter des joies du voyage.

Le secteur de l'aviation est très complexe et les politiques réalisées pour répondre aux besoins des passagers handicapés le sont tout autant. Les prochaines éditions du Baladeur couvriront d'autres sujets pertinents liés à l'aviation, notamment sa réglementation, ses défis et ses avancées technologiques.

Bon vol !





Loi 17 adoptée : de l'espoir pour un service de taxi équivalent



COMMUNIQUÉ DU 19 DÉCEMBRE 2019

*Le projet de loi 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, a été **adopté le 10 octobre dernier**. La mobilisation a porté ses fruits : les besoins des personnes handicapées ont été pris en compte!*

Cette refonte législative avait semé la controverse lors de sa sortie. Outre les impacts sur les chauffeurs de taxi, la première mouture faisait complètement abstraction du transport des personnes handicapées. Autant les services de transport adapté que les services réguliers en véhicule adapté avaient été écartés du projet.

De nombreuses associations militant pour les droits des personnes handicapées étaient sorties publiquement à ce sujet. Kéroul n'a pas fait exception, tel que le soulignent [notre communiqué](#) du 28 mars et [notre mémoire](#) du 13 mai. Nous avons même eu l'opportunité de [nous exprimer en commission parlementaire](#) à ce sujet. Si la majorité des voix du milieu des personnes handicapées s'est levée par rapport au transport adapté, Kéroul a plutôt souligné l'importance de garantir une offre de service équivalent dans un véhicule adapté.

Qu'est-ce qu'un service équivalent ?

Un service équivalent pour les personnes handicapées est un service disponible...

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- suite à un temps d'attente similaire à celui de tous les usagers (30 minutes maximum) ;
- au même tarif que pour tous les usagers ;
- dans un véhicule accessible, dont les normes techniques auront été clairement déterminées ;
- à partir d'options de réservation accessibles ;
- par des chauffeurs adéquatement formés.

Nous avons tous été entendus puisque la loi adoptée a été revue et améliorée afin de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées.

Quelques rappels pour mieux comprendre l'évolution du dossier

Objectifs de la loi

L'adoption de ce projet de loi vise à moderniser l'industrie du taxi et de déployer de nouvelles

technologies tout en assurant aux usagers des services de transport rémunéré par automobile efficaces, modernes, sécuritaires et équitables selon le ministre des Transports du Québec.

Faits saillants

L'adoption du projet de loi 17 qui entrera en vigueur à l'automne 2020 confirme notamment :

- l'abolition des quotas de permis ainsi que des permis de propriétaire de taxi transférables ;
- la création d'un fonds spécial de 40 M\$ pour venir en aide aux personnes titulaires de permis de propriétaire de taxi ainsi qu'à leur famille ;
- l'abolition des territoires de desserte ;
- l'instauration pour les chauffeurs de taxi, de la possibilité d'offrir une tarification dynamique ajustée en fonction de l'achalandage lorsque la course est sollicitée par l'entremise d'une application mobile ;
- l'uniformisation des heures de la formation de base ;
- l'établissement d'une table nationale de concertation de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile ;



- l'ajout de dispositions sur la géolocalisation ;
- l'introduction de mesures en lien avec le transport des personnes handicapées.

Quelles sont les mesures adoptées ayant un impact direct sur les personnes handicapées ?

La loi souligne maintenant d'entrée de jeu qu'elle vise à favoriser l'accès des personnes handicapées au transport par automobile. Le transport adapté, un service que le ministre François Bonnardel a reconnu comme « essentiel pour les personnes handicapées », a été conservé.

La loi va toutefois plus loin que le transport adapté ! La mesure la plus engageante est selon nous l'article 152 : « Le répondant d'un système de transport doit prendre les moyens raisonnables afin qu'une automobile adaptée soit disponible dans les meilleurs délais possible pour répondre à une demande de course qui requiert l'utilisation d'une automobile adaptée. Il en est de même pour un répartiteur enregistré. »

Grâce à cette mesure constructive, **l'entreprise doit prendre les moyens raisonnables pour rendre le service à la personne handicapée qui en fait la demande.** Nous nous réjouissons du fait que ce soit inscrit noir sur blanc dans la loi. Des précisions devront être apportées quant à ce que ça implique concrètement pour les différents types de transporteurs, mais la simple présence de cet article reste tout de même très encourageante.

Outre cette mesure phare, on note :

- La disparition des permis de taxi indique aussi la disparition des permis de taxi restreints qui forçaient ces chauffeurs à transporter uniquement des personnes handicapées plutôt que d'avoir une clientèle mixte dans leur véhicule adapté. La nouvelle loi apporte donc une grande flexibilité à ce niveau-là.
- Une automobile adaptée doit impérativement être conduite par un chauffeur ayant suivi une formation avancée sur le transport des personnes handicapées. Une preuve de formation gouvernementale est exigée. Les modalités et le contenu de la formation de même que les examens seront établis par règlement.
- Une automobile est considérée comme adaptée lorsqu'elle permet à au moins une personne en fauteuil roulant d'y prendre place. On doit y retrouver minimalement :
 - › une rampe d'accès pour fauteuil roulant ou une plateforme élévatrice ;
 - › un dispositif de retenue servant à immobiliser chaque fauteuil roulant, des ceintures de sécurité composées d'un baudrier et d'une ceinture sous-abdominale.
- Le gouvernement se réserve le droit de prévoir par règlement des mesures favorisant le déploiement et l'accessibilité d'automobiles adaptés.
- Les contrats de transport adapté conclus avec des autorités organisatrices de transport (comme la Société de transport de Montréal ou le Réseau de transport de la Capitale) seront réservés à l'industrie du taxi.

- Dans la même veine, les contrats de transport de bénéficiaires d'un établissement auquel s'applique la Loi sur les services de santé et les services sociaux seront également réservés à l'industrie du taxi.

La majorité de ses mesures peuvent être précisées par règlement. Dans l'optique de compléter cette loi imprécise, un Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile sera rédigé en 2020.

Une table de concertation

La nouvelle mouture de la loi a veillé à la création d'une table de concertation de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile. Cette table regroupera notamment le ministère des Transports et les principales organisations et entreprises de l'industrie du taxi. Kéroul devrait faire partie de cette table, tel que nous l'avons déjà souligné au ministre. Nos 15 ans d'implication dans le dossier nous ont permis de bâtir une expertise, qui se remarque d'ailleurs par notre présence au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et notre participation à son comité d'implantation d'un service accessible.

Kéroul restera alerte quant à la mise en application de cette loi et de sa future réglementation. Au-delà des promesses, il faut s'assurer qu'un service équivalent soit réellement offert aux personnes handicapées. On espère de tout cœur que les changements dans l'industrie du taxi seront bénéfiques pour cette clientèle et qu'on s'éloignera du statu quo. Après tout, ce qui n'est pas accessible n'est pas acceptable!



Lancement de l'application **Accès Facile**



L'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM) a lancé une nouvelle application mobile, AccèsFacile, qui permet d'identifier les endroits accessibles sous différentes catégories sur une carte. Une belle initiative très complémentaire à la base de données de Kéroul!



40 bougies pour **Kéroul**

Partenaire de longue date de Kéroul, Moelle épinière et motricité Québec félicite l'organisme pour ses 40 années d'activités consacrées à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

Nous saluons également la contribution inestimable d'André Leclerc, fondateur de Kéroul, pour les personnes en situation de handicap au Québec et lui souhaitons une heureuse retraite bien méritée!

Merci Kéroul!
Merci André



ADHÉREZ ET JOIGNEZ-VOUS À LA CAUSE!

« Nous avons besoin de vous pour rendre la culture et le tourisme plus accessibles aux personnes en situation de handicap ! »
— Isabelle Ducharme, présidente du conseil d'administration, Kéroul



MEMBRE INDIVIDUEL

25 \$ / ANNÉE

AVANTAGES :

- Recevez quatre fois par année **Le Baladeur**, la seule publication sur le tourisme accessible au Québec
- Recevez la brochure **Le Québec pour tous**
- Recevez par courriel, tous les deux mois, l'infolettre **Kéroul en bref**
- Soyez informé des grands dossiers concernant l'accessibilité
- Participez à l'assemblée générale annuelle
- Contribuez au développement de l'accessibilité
- Soutenez une organisation dont la mission vous tient à cœur!

MEMBRE CORPORATIF

60 \$ / ANNÉE

AVANTAGES :

- Recevez quatre fois par année **Le Baladeur**, la seule publication sur le tourisme accessible au Québec (1 à 25 exemplaires par parution)
- Recevez la brochure **Le Québec pour tous** (quantité au choix)
- Recevez par courriel, tous les deux mois, l'infolettre **Kéroul en bref**
- Bénéficiez d'une **conférence gratuite** sur les voyages une fois l'an
- Soyez informé des grands dossiers concernant l'accessibilité
- Participez à l'assemblée générale annuelle
- Contribuez au développement de l'accessibilité
- Soutenez une organisation dont la mission vous tient à cœur!



ADHÉSION À KÉROUL

Les membres sont une des forces vives de Kéroul. Vous êtes appelés à communiquer vos expériences touristiques. Vous témoignez aussi de la vitalité du tourisme accessible et de son importance dans notre société.

- Nouvelle adhésion
- Renouvellement
- Membre individuel (25 \$) :
déficience (s'il y a lieu) _____
- Membre corporatif (60 \$) :
contact _____
nombre de membres _____
- Don : _____

(un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 20 \$ et plus)

Un geste concret qui place l'accessibilité au cœur des préoccupations!

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Province : _____
Code postal : _____
Tél. (dom.) : _____
Tél. (bur.) : _____
Courriel : _____

Paiement par carte de crédit :

Carte de crédit : Visa MasterCard

Numéro : _____

Date d'expiration : _____

Ou par chèque à l'ordre de Kéroul

Retourner le formulaire à :



4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Tél. : 514 252-3104
Télec. : 514 254-0766

infos@keroul.qc.ca
keroul.qc.ca



DES BIBLIOTHÈQUES POUR TOUS

Infrastructures
et services accessibles
dans les 45 bibliothèques
de la Ville de Montréal

Téléchargez le guide :
keroul.qc.ca

